

Formulaire d'inscription

Nom et Prénom de l'élève:

Date de naissance:

Adresse:

Téléphone (du parent pour les mineurs):

Email (du parent pour les mineurs):

Droits d'image:

J'accepte d'être filmé/ photographié ou que mon enfant soit filmé/photographié.

Je n'accepte pas d'être filmé/ photographié ou que mon enfant soit filmé/photographié.

Cours choisis:

Nom et Prénom d'un parent (élèves mineurs):

Adresse du parent (élèves mineurs):

Numéro AVS:

Date et lieu:

Signature (du parent pour les mineurs):

En signant le présent formulaire j'affirme avoir pris connaissance du règlement de l'école
Le parent ou l'élève à partir de 18 ans s'engage pour toute l'année scolaire, de fin août à début juillet

RÈGLEMENT

1. INSCRIPTION

- Une fois signée, l'inscription fait office de contrat entre l'école et les élèves. L'école s'engage elle aussi à respecter le règlement et à l'appliquer à la lettre en cas de litige. Il fait office de guide pour le bon fonctionnement des rapports entre les deux parties.

- L'inscription vaut comme engagement pour l'ensemble de l'année scolaire, de fin août jusqu'au début juillet. Aucune résiliation ne sera admise en cours d'année, sauf en cas de déménagement hors du canton de Fribourg ou pour des raisons de santé dûment attestées par un certificat médical indiquant une dispense totale d'activité sportive.

- Les élèves du studio chorégraphique suivent les cours pour lesquels ils se sont préalablement inscrits en remplissant le formulaire d'inscription, idéalement après avoir effectué un cours d'essai gratuit sur rendez-vous avec la direction ou pendant un stage de découverte. Le choix du niveau est exclusivement réservé au professeur qui dispense le cours. Les âges sur les horaires sont là pour orienter les professeurs, les élèves et les parents au moment du choix du cours. Les cours avec moins de 4 inscriptions pourront être annulés et regroupés avec d'autres leçons.

- Les parents remplissent le formulaire pour les élèves mineurs. Les informations indiquées sur la feuille d'inscription doivent être correctes et il faudrait idéalement que le nom de la personne qui paie les cours de danse soit celui indiqué sur la feuille d'inscription. Ceci pourra nous faciliter la comptabilité.

- Les informations que vous fournissez sur l'inscription sont confidentielles et elles ne seront aucunement communiquées à des tiers. Nous vous prions de bien vouloir nous informer en cas de changement d'adresse, email ou numéro de téléphone.

- Dès 2026, il sera nécessaire de renseigner le numéro AVS des enfants âgés de 4 à 18 ans. Les jeunes adultes âgés de 18 à 20 ans devront également fournir leur numéro AVS. Cette démarche permet à l'école d'intégrer le programme Jeunesse et Sport de la Confédération, de bénéficier de formations continues en pédagogie et en encadrement de la discipline, ainsi que de percevoir de précieuses subventions de l'État. Ces fonds pourront notamment être utilisés pour financer les costumes du spectacle ou la location du théâtre.

Jeunesse et Sport : <https://www.jugendundsport.ch/fr>

2. RÉINSCRIPTION

- Il faudra se réinscrire chaque année pour les cours de danse et signer le nouveau règlement car il est mis à jour chaque année. Nous prions les élèves de s'annoncer d'ici au 31 mai, s'ils souhaitent arrêter les cours l'année suivante, ceci pour des questions de planification des cours.

Les frais d'inscription sont offerts aux élèves de l'école.

3. CALENDRIER SCOLAIRE ET CONGÉS

- Les vacances scolaires, excepté les vacances d'été, et les jours fériés sont ceux du canton de Fribourg. À ces dates-là, l'école de danse sera fermée mais des stages pourront y avoir lieu avec des professeurs invités. Ceci concerne aussi les cours pour adultes. Un calendrier est envoyé à tous les élèves de l'école.

- Les cours sont dispensés sur approximativement 10 mois. Le premier semestre débute fin août ou début septembre et s'étend jusqu'à fin janvier. Le deuxième semestre commence en février et se termine la première semaine de juillet.

4. TARIFS ET PAIEMENT DES COURS COLLECTIFS

- Les tarifs sont indiqués sur le site internet de l'école de danse, www.studiochoregraphique.com.

- Les frais d'inscription sont de 20.- par élève pour les nouveaux élèves. Ils sont à ajouter au premier virement à effectuer avant fin septembre.

- Le rabais de 10% sur le deuxième forfait d'une même famille s'applique sur le forfait le plus cher de cette même famille. Il est valable entre parents et enfants ou enfants d'une même fratrie. Les troisièmes et quatrièmes forfaits d'une même famille bénéficient eux aussi d'un rabais de 10%.

- Une fois l'inscription signée, les élèves et leurs parents pour les mineurs, s'engagent à payer la somme due dans les délais mentionnés. **Les cours doivent être payés avant le 30 septembre en ce qui concerne le premier semestre et avant le 28 février en ce qui concerne le 2ème semestre. Ceci à l'aide du bulletin de versement envoyé par l'école de danse par email.**

- Lors du paiement, nous vous invitons à indiquer dans les communications le prénom et nom de l'élève, quels cours il suit et quel forfait vous avez choisi.

- La direction adapte la facturation pour les élèves intégrant l'établissement en cours d'année. À titre d'exemple, une arrivée au mois de novembre entraîne la déduction des mois de septembre et d'octobre sur la facture du premier semestre.

5. COURS UNITAIRES ET COURS PRIVÉS

- Les cours unitaires et les cours privés peuvent être réglés par virement à l'aide du QR code au dos de la porte du studio de danse. Dans la mesure du possible nous vous invitons à régler votre leçon au plus tard le lendemain.

- Le tarif horaire pour le cours privé est fixe. Si deux élèves souhaitent prendre un cours semi-privé, le tarif restera de 80.-/H à diviser en deux parties égales.

- Nous dispensons aussi des cours privés pour des auditions pendant lesquels vous pouvez demander à être filmé (par exemple : vidéo d'audition pour le stage d'été à l'Opéra de Paris). Les heures de montage sur ordinateur seront comptabilisées au même tarif horaire de 80.-/H.

6. ABSENCES ET MALADIE

- Nous prions les parents de bien vouloir excuser les mineurs par email ou par sms à l'adresse ou au numéro de l'école de danse s'ils manquent le cours de danse, ceci pour des raisons évidentes de sécurité et d'encadrement. L'école tiendra un registre des présences.

- En cas d'absence, les élèves peuvent remplacer leur cours par une leçon du même niveau ou du niveau inférieur au leur pour autant que ce cours ne soit pas complet.

7. RESPONSABILITÉ

- Avant et après l'heure de cours, les élèves mineurs sont sous la responsabilité des parents de même que leurs frères et sœurs. Nous vous prions de bien vouloir garder le calme et de respecter les parties communes telles que les couloirs du bâtiment, les vestiaires et les toilettes au sous-sol.

- Pour les élèves mineurs, la communication avec l'école se fait exclusivement avec les parents sans aucune exception possible.

- Les élèves qui ont plus de 15 minutes de retard ne seront pas acceptés en cours pour des raisons évidentes de responsabilité qui concernent la bonne pratique et la prévention des blessures dans le cadre du cours de danse. Ils pourront cependant rester pour assister en tant qu'observateurs au reste de la leçon et seront invités à mettre un pull et s'asseoir.

- L'école décline toute responsabilité en cas de blessure pendant le cours de danse. L'élève qui participe à une leçon dans l'enceinte de l'école doit être assuré préalablement par ses soins ou ceux de ses parents.

- L'école décline toute responsabilité en cas de vol. Elle invite les élèves à prendre leurs objets de valeur dans la salle.

8. BLESSURES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

- Lorsqu'un élève mineur a des douleurs, nous invitons ses parents à nous en informer avant la leçon.

- L'école prend en compte les certificats médicaux de plus de deux semaines. En dessous de 14 jours, l'école n'effectue aucun rabais ou remboursement sur les forfaits.

9. DROITS À L'IMAGE

- Si vous acceptez les prises de vue dans le formulaire d'inscription, celles-ci pourront être utilisées par l'école sur les réseaux, les flyers et dans les locaux de l'école de danse pour en faire de la publicité.

- Si vous n'acceptez pas les prises de vue, nous ne prendrons pas de photos/vidéos de vous ou votre enfant s'il est mineur. Sont exclus les spectacles de fin d'année qui constituent un événement public.

- Les parents sont priés de ne pas filmer ou prendre des photos pendant les portes ouvertes pour ne pas déranger les enfants pendant leur démonstration et d'éviter que les images d'autres enfants ne soient utilisées sur les réseaux sans garantie de l'utilisation. Ils auront cependant le droit de prendre des photos de leur enfant à la fin du cours, dans la salle de danse.

10. CODE DE CONDUITE

Les élèves de l'école ainsi que leurs parents respectent le cadre de travail en appliquant ces quelques règles:

- Arriver au moins 10 minutes en avance au cours de danse pour être sûrs de pouvoir se changer dans le calme et ne pas déranger la leçon.

- Suivre régulièrement les cours. En particulier au deuxième semestre pour la préparation du spectacle.

- Prévenir par sms ou par email en cas de retard et absences.

- Les élèves et les parents jettent leurs bouteilles en plastique, leurs emballages en papier à l'extérieur de l'école.

- Respecter l'avis des professeur.e.s et leur vision en ce qui concerne la méthodologie et sa mise en pratique pendant le cours. Les costumes, placements dans les danses, musiques, éclairages et autres technicités du spectacle sont exclusivement la responsabilité des professeur.e.s.

La fixation des quotas par cours relève de la seule responsabilité de l'école. Dans la pratique, les cours se déroulent généralement avec un nombre compris entre 3 et 14 élèves.

- Les élèves et leurs parents veillent à adopter un comportement respectueux les uns envers les autres et s'abstiennent de tout commentaire relatif au niveau, à la tenue ou à la manière de danser d'autrui. Tout cas de harcèlement, quelle qu'en soit la forme, peut être signalé à la direction. En cas de harcèlement, c'est la direction qui s'occupera de convoquer les personnes, parents ou élèves, en question. Tout manquement grave de respect envers la direction, d'autres parents ou d'autres élèves peut entraîner une exclusion immédiate de l'école de danse.

11. TENUE RÉGLEMENTAIRE - ENFANTS

- Les filles, jusqu'à 10 ans y compris, portent un justaucorps clair avec ou sans jupette, des demi-pointes en tissu ainsi que des collants (avec pieds) roses clairs. Les tutus ne sont pas acceptés. Les bijoux doivent être enlevés et rangés avant le cours de danse. Nous vous invitons à les prendre avec vous dans la salle de danse.

- Les cheveux sont attachés en chignon sans bun, vous trouverez en grandes surfaces des élastiques, des pinces à chignon et des filets. Lors du premier cours de danse en août, la professeure vous montrera comment attacher les cheveux de vos filles.

- Les élèves à partir de 11 ans peuvent porter des justaucorps foncés avec ou sans jupette.

- Les garçons portent un legging noir, un t-shirt blanc ou noir, avec des demi-pointes noires ou blanches, ainsi que des chaussettes de la même couleur que les chaussons.

12. SPECTACLE

- Les élèves des cours enfants participent au spectacle, s'il a lieu, sauf pour des cas exceptionnels, si le parent en fait la demande par écrit à l'email de l'école de danse. Le spectacle fait partie intégrante de l'apprentissage de la danse et il est un moment d'échange et de joie partagée pour toutes et tous. Une petite contribution pour les costumes peut être demandée, mais l'école fera tout pour limiter les frais.